**CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES POST-CESSION**

**Entre les soussignés :**

**Le Prestataire :**
[Nom de l’entreprise ou de la personne],
Domicilié(e) à : [adresse complète],
Numéro d’identification IDE : [numéro],
Représenté(e) par : [nom et fonction],

Ci-après dénommé(e) **le Prestataire**,

**Et**

**Le Bénéficiaire :**
[Nom de l’entreprise ou de la personne],
Domicilié(e) à : [adresse complète],
Numéro d’identification IDE : [numéro],
Représenté(e) par : [nom et fonction],

Ci-après dénommé(e) **le Bénéficiaire**,

**Collectivement dénommés les "Parties".**

**Préambule**

Dans le cadre de la cession de **[description de l’entreprise ou du fonds de commerce]**, intervenue entre les Parties en date du **[date de la cession]**, le **Prestataire** s’engage à fournir au **Bénéficiaire** des prestations de services spécifiques visant à :

* Assurer une transition fluide entre les Parties,
* Garantir la continuité des activités liées à **[préciser : ex. la gestion opérationnelle, les processus techniques, ou autres activités concernées]**,
* Faciliter l’intégration des nouvelles équipes ou outils, le cas échéant.

Le présent contrat formalise les obligations, responsabilités et engagements des Parties à cet effet.

**Article 1 : Objet du contrat**

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles le Prestataire fournira des services de [préciser : ex. conseil, gestion opérationnelle, support technique, formation, etc.] au Bénéficiaire après la cession.

**Article 2 : Nature des prestations**

**1. Description des services :**
Le **Prestataire** s’engage à fournir les services suivants, dans le cadre de la transition post-cession :

* **Assistance à la gestion opérationnelle :** Soutien dans la gestion quotidienne des activités pendant la période de transition, incluant l’organisation, la supervision, et l’optimisation des processus opérationnels.
* **Formation :** Mise en place de sessions de formation pour les employés et/ou les nouveaux dirigeants du **Bénéficiaire**, visant à transmettre les connaissances relatives aux processus, outils, ou pratiques en vigueur.
* **Maintenance technique :** Gestion de la maintenance ou des mises à jour nécessaires des systèmes informatiques, équipements ou infrastructures transférés au **Bénéficiaire**.

Les Parties peuvent convenir d'ajouter ou de modifier certains services par avenant écrit et signé.

**2. Durée des prestations :**
Le **Prestataire** exécutera les prestations définies pour une durée de **[préciser : ex. trois mois, six mois]**, à compter de la date de signature du présent contrat.

Cette durée peut être prolongée d’un commun accord écrit entre les Parties, sous réserve de modalités financières ajustées.

**3. Lieu des prestations :**
Les prestations seront effectuées :

* Sur site, dans les locaux du **Bénéficiaire**, situés à **[préciser l’adresse]**, lorsque la présence physique est nécessaire.
* À distance, par voie électronique ou téléphonique, pour les prestations pouvant être réalisées sans déplacement.

Les conditions spécifiques liées à la logistique (ex. accès aux locaux, outils mis à disposition) seront détaillées dans les annexes si nécessaire.

**Article 3 : Obligations du Prestataire**

Le **Prestataire** s’engage à exécuter les prestations définies dans le présent contrat avec professionnalisme, diligence et conformément aux termes convenus entre les Parties. À ce titre, il s’engage notamment à :

1. **Fournir les services selon les normes professionnelles applicables :**
Les services devront être exécutés avec soin, compétence, et dans le respect des pratiques en vigueur dans le domaine concerné, afin de répondre aux attentes raisonnables du **Bénéficiaire**.
2. **Mettre à disposition les ressources nécessaires :**
Le **Prestataire** mobilisera les moyens humains, matériels et techniques requis pour assurer la bonne exécution des prestations, y compris l’expertise appropriée ou les outils spécifiques nécessaires au projet.
3. **Respecter les délais convenus :**
Le **Prestataire** s’engage à respecter le calendrier d’exécution défini dans le contrat ou ses annexes. Tout retard, dû à des circonstances imprévues, devra être signalé au **Bénéficiaire** dans les plus brefs délais avec une proposition de solution adaptée.
4. **Garantir la confidentialité des informations :**
Le **Prestataire** s’engage à préserver la confidentialité des données et informations auxquelles il aura accès dans le cadre de l’exécution de ses missions, conformément aux dispositions de l’**Article 7** du présent contrat.
5. **Assurer un suivi des prestations :**
Le **Prestataire** fournira régulièrement des comptes rendus ou rapports au **Bénéficiaire**, détaillant les tâches effectuées, les progrès réalisés, et les éventuelles difficultés rencontrées.

**Article 4 : Obligations du Bénéficiaire**

Le **Bénéficiaire** s’engage à remplir les obligations suivantes afin de permettre au **Prestataire** de mener à bien les prestations convenues :

1. **Fourniture d’informations et d’accès :**
Le **Bénéficiaire** doit mettre à la disposition du **Prestataire** toutes les informations, documents, et données nécessaires à l’exécution des prestations. Il garantit l’exactitude et l’authenticité des informations transmises. De plus, il doit accorder au **Prestataire** un accès approprié aux locaux, équipements ou systèmes concernés, si applicable.
2. **Respect des délais de paiement :**
Le **Bénéficiaire** s’engage à régler les sommes dues dans les délais convenus, conformément aux modalités précisées à l’**Article 5** du présent contrat. Tout retard de paiement pourrait entraîner des pénalités ou une suspension des prestations, selon les termes définis.
3. **Coopération active :**
Le **Bénéficiaire** doit collaborer activement avec le **Prestataire**, notamment en répondant rapidement aux demandes ou sollicitations, en facilitant les interactions avec les tiers (clients, fournisseurs, employés) ou en résolvant les obstacles éventuels affectant l’exécution des prestations.

**Article 5 : Rémunération**

1. **Montant des honoraires :**
En contrepartie des prestations fournies, le **Bénéficiaire** s’engage à verser au **Prestataire** une rémunération totale de **[montant en CHF]**, calculée selon les modalités suivantes :

* **[Exemple 1]** : Tarif horaire de **[montant en CHF]** pour les heures effectivement travaillées.
* **[Exemple 2]** : Forfait global pour l’ensemble des prestations, fixé à **[montant en CHF]**.
* **Frais annexes :** Les éventuels frais liés à la mission (ex. déplacements, matériel ou logiciels spécifiques) seront facturés séparément sur présentation de justificatifs, après accord préalable du **Bénéficiaire**.

2. **Modalités de paiement :**

* **Paiement initial :** Un premier paiement de **[montant en CHF]** sera dû à la signature du contrat.
* **Paiements échelonnés :** Le solde sera réglé selon un échéancier précis annexé au présent contrat, avec des versements mensuels ou en plusieurs tranches de **[montant ou pourcentage]** chacune.
* Les paiements seront effectués par virement bancaire sur le compte désigné par le **Prestataire**, dont les coordonnées figurent en annexe.

3. **Frais additionnels :**

* Les frais directement liés à l’exécution des prestations, tels que :
	+ Frais de déplacement : Transports, hébergements ou repas si le travail implique des déplacements.
	+ Frais d’achat ou de location de matériel spécifique requis pour les prestations.
* Ces frais seront intégralement remboursés sur présentation de justificatifs (factures ou reçus), sous réserve d’un accord préalable écrit entre les Parties.

**Article 6 : Responsabilité**

1. **Obligation de moyens :**
Le **Prestataire** s’engage à fournir les prestations définies dans le présent contrat avec diligence et compétence, conformément aux pratiques professionnelles en vigueur. Cependant, son engagement constitue une obligation de moyens et non de résultat, sauf stipulation expresse contraire.

2. **Limitation de responsabilité :**
La responsabilité du **Prestataire**, en cas de manquement ou de préjudice lié à l’exécution de ses obligations contractuelles, est limitée au montant total de la rémunération reçue dans le cadre du présent contrat. Cette limitation ne s’applique pas en cas de faute grave ou intentionnelle.

3. **Exonération de responsabilité :**
Le **Prestataire** ne pourra être tenu responsable des retards, défauts d’exécution ou préjudices causés par :

* Un manquement ou une négligence imputable au **Bénéficiaire** (ex. retard dans la transmission des informations nécessaires).
* L’intervention ou l’inexécution de tiers sur lesquels le **Prestataire** n’a aucun contrôle.

**Article 7 : Confidentialité**

1. **Engagement de confidentialité :**
Les **Parties** s’engagent à préserver la confidentialité des informations de nature commerciale, technique, financière ou autre, échangées dans le cadre de l’exécution du présent contrat. Ces informations ne pourront être divulguées à des tiers sans l’accord écrit préalable de la Partie concernée, sauf en cas d’obligation légale.

2. **Durée de la confidentialité :**
L’obligation de confidentialité restera en vigueur pendant une période de **[préciser : ex. 2 ans, 5 ans]** après la fin du présent contrat, quelle qu’en soit la cause.

3. **Propriété des données :**
Toutes les données, documents ou informations fournis par le **Bénéficiaire** dans le cadre des prestations restent sa propriété exclusive. Le **Prestataire** s’engage à les restituer au **Bénéficiaire** à la fin du contrat et à ne pas les utiliser à d’autres fins que celles prévues par le présent contrat.

**Article 8 : Résiliation**

1. **Résiliation anticipée :**
Chaque Partie peut résilier le présent contrat à tout moment, moyennant un préavis écrit de **[préciser : ex. 30 jours]**, adressé par lettre recommandée ou par tout autre moyen écrit permettant d’en attester la réception.

2. **Conséquences de la résiliation :**
En cas de résiliation anticipée :

* Le **Prestataire** percevra une rémunération calculée au prorata des prestations effectivement réalisées à la date de résiliation.
* Les éventuels frais engagés et non remboursables seront également pris en charge par le **Bénéficiaire**, sous réserve de justificatifs.

3. **Manquement grave :**
En cas de manquement grave ou répété aux obligations contractuelles par l’une des Parties, la Partie non fautive pourra résilier le contrat de plein droit, sans préavis. Cette résiliation devra être précédée d’une notification écrite exposant les motifs de la résiliation.

**Article 9 : Litiges**

Tout différend découlant de l’interprétation, de l’exécution ou de la résiliation du présent contrat sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux du canton de **[préciser]**, et ce conformément au droit suisse.

Les Parties s’engagent à tenter une résolution amiable du litige avant de recourir à une procédure judiciaire, notamment par la médiation ou la négociation directe.

**Article 10 : Dispositions finales**

1. **Accord intégral :**
Le présent contrat constitue l’intégralité de l’accord entre les Parties concernant son objet. Il annule et remplace tous accords ou négociations antérieurs, qu’ils soient écrits ou verbaux.

2. **Modifications :**
Toute modification, amendement ou dérogation aux termes du présent contrat devra être rédigée par écrit et signée par les deux Parties pour être valide.

3. **Validité des clauses :**
Si une ou plusieurs clauses du présent contrat sont jugées nulles, invalides ou inapplicables, les autres dispositions resteront pleinement en vigueur et conserveront leur effet.

**Fait à [lieu], le [date].**

**En deux exemplaires originaux.**

**Pour le Prestataire :**
[Nom, fonction, signature]

**Pour le Bénéficiaire :**
[Nom, fonction, signature]